

**SÉANCE du 6 septembre 2017**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 6 septembre en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.  
Convocations transmises le 30 août pour la réunion du 6 septembre 2017.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Samuel JEANNIARD. Jean Paul MAGNIEN. Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés : Mathilde MAGNIEN, Nadine DUPREY (pouvoir à Jean Luc ROSIER)

Absent : Alexandre JOUVANCEAU.

Carmen PEIRAZEAU a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour,

**1. DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 11 voix pour, la décision modificative N°2 suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

chapitre article désignation	DEPENSES		RECETTES	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
2184 achat mobilier		1 500,00 €		
2313-120 Réfection église	1 500,00 €			
total	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour commentaires : la somme de 1 500 € est portée en prévision de dépenses pour l'achat de fauteuils.

**2. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Le SI CE CO transmet son accord à la demande d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur la portion de la route des Grands Crus et Place du Monument qu'il reste à traiter. La programmation fait état d'une date de réalisation fin 2018/ début 2019. Une première estimation des coûts restant à la charge de la commune après participation du syndicat, se monte entre 80 000 et 90 000 €, montant indicatif sur lequel il est aujourd'hui prématuré de délibérer.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour permettre au SI CE CO d'engager l'étude destinée à finaliser et chiffrer le projet et après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

- donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés ;
- prend en charge le montant de l'étude, soit 5 000€ HT, dans le cas où les travaux seraient abandonnés à l'issue de celle-ci ;
- délibèrera une seconde fois à la réception du décompte définitif sur devis, sur la part restant à la charge de la commune, sachant que les coûts finaux lui incombant peuvent être à la fin du chantier supérieurs à ceux chiffrés en fin d'étude. La commune sera systématiquement informée d'un aléa en cours de travaux devant conduire à un surcoût pour décider de la suite à donner et valider l'éventuel coût supplémentaire ;
- accepte de financer par fonds de concours la contribution du SI CE CO ;
- donne tout pouvoir au Maire à cet effet.

**3. ONF DESTINATION DES COUPES**

*Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;*

*Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier*

*Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;*

*Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;*

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- A. Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018, la parcelle 27, superficie 6ha 42ca,
- B. Sollicite le report du passage en coupe en 2019 de la parcelle 19, superficie 6ha18ca, compte tenu du retard d'exploitation,
- C. Sollicite l'annulation du passage en coupe de la parcelle 44, superficie 6ha 15ca, qui reste en préparation
- D. Décide de la vente sur pied des arbres et futaies affouagères par les soins de l'ONF de la parcelle 27 (chênes et feuillus divers) et de la délivrance du taillis, houppiers et futaies de qualité chauffage aux affouagistes, après partage sous la responsabilité des 3 garants désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

## SÉANCE du 6 septembre 2017

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

Le prix du stère de bois délivré aux affouagistes reste fixé à 5 €.

Le Conseil Municipal précise que le règlement d'affouages sera transmis à chaque bénéficiaire et fixe les délais d'exploitation :

- abattage : jusqu'au 15 avril 2019

- débardage : 15 octobre 2019.

Le Conseil Municipal,

- accepte sur son territoire communal relevant du domaine forestier, le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le règlement national d'exploitation forestière.

- interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements

- autorise le Maire à signer tout document afférent aux dispositions ci-dessus.

#### **4. JARDINS COMMUNAUX, LOCATION RESILIATION**

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation de location d'un jardin communal par M. LAFOSSE André et par Madame ZAMPA épouse AUGÉ Sandrine à compter du 01/01/2018. D'autre part, il est accordé la location d'un jardin à Madame BEURTEAUX Jennifer, de Gevrey Chambertin, à compter du 01/01/2018, au tarif de 26 € annuel, à charge pour l'intéressée d'entretenir la parcelle allouée.

La liste des locataires de jardins communaux s'établit comme suit à compter du 01/01/2018 et jusqu'à nouvel ordre :

- 1) Domaine du Clos de Tart, 7 route des Grands Crus à Morey Saint Denis
- 2) Antoine LARDY, 16 route des Grands Crus à Morey Saint Denis
- 3) Laurent FLACHET, 4 rue Basse à Morey Saint Denis
- 4) David TILLMANN, 5 rue Basse à Morey Saint Denis
- 5) Jennifer BEURTEAUX, 82 B avenue de la Gare à Gevrey Chambertin

Les locataires de parcelles communales non exploitées situées hors de la zone des jardins communaux reste la même, c'est à dire :

- 1) Georges LIGNIER, 42 route des Grands Crus à Morey Saint Denis
- 2) Christiane REMONDET, 14 route des Grands Crus à Morey Saint Denis

#### **5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Commission Voirie :

- a) Les travaux de la rue de la Montagne sont presque achevés, restent les enrobés à faire. Supplément à prévoir.
- b) Rue d'Epemay : l'installation de la nouvelle conduite d'eau est terminée, restent les branchements des particuliers à faire. Les riverains seront consultés avant le réaménagement des trottoirs.
- c) Place St Vincent : réfection complète de l'escalier courant septembre. Réaménagement de la Place avec le paysagiste MAYOT après vendanges.
- d) Rue des Jardins : le transformateur sera peint par l'Association Ressources sur un modèle choisi par les riverains. L'alignement sur le haut de la rue est concrétisé. Les aménagements viendront après bornage et échange des parcelles concernées.

Commission Bâtiments :

Les sujets suivants ont été évoqués :

- a) Salle des anciens et couloir entre cuisine et logement
- b) Porte sur Clos de la Riotte
- c) Porte d'entrée de la salle des fêtes Sono de salle des fêtes : fonction ajoutée. Gestion de la clé contrôlée par Jean Paul MAGNIEN et Gérard REMONDET.

Commission cimetière :

Règlement du cimetière et plan des tombes à faire réaliser par une société spécialisée

Colombarium et jardin du souvenir possiblement envisagés.

Réunion de la commission prévue le 27/09/2017 à 19h en mairie pour une pré étude des affaires à traiter.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion commission communication le 03/10/2017 à 18h30.
- Entretien recrutement adjoint technique : le maire, les adjoints, Gérard REMONDET, date à définir.
- Prochain Conseil Municipal le mercredi 3 octobre 2017, 19h.

**SÉANCE du 6 septembre 2017**

SÉANCE du 06/09/2017		TABLEAU DES SIGNATURES	
DELIBERATION N° 1 à 5			
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY Absente	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU Absent	Mathilde MAGNIEN Absente	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		